Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260831-D20260831_05-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte Anne d'Auray

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31/08/2026

Référence
20260831-05

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Date de la convocation
24/08/2026

Date d'affichage
24/08/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 22 Contre : Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes

Le : 01/09/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 31 août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FORGET Kévin, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/08/2026.

Présents : M. FORGET Kévin, M. LALYS Flavien, Mme LE FRAPPER Maria, M. COLLEC Frédéric, Mme SAMSON Lucie, M. LE NEILLON Didier, M. BLANCHON Eric, Mme BULTOR Christelle, M. CADORET Jean-Pierre, Mme DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, M. DUVERGER Damien, M. GASTINE Roland, Mme LE BLAY Emmanuelle, Mme LE TALLEC Mélanie, Mme MALRY Célia, Mme ROUEZ Camille, M. ROUX Nicolas, Mme SAMSON Emmanuelle et M. TRACOL Claude.

Excusés ayant donné procuration : M. JAHIER Pierre (pouvoir à M. COLLEC), Mme GUIMENEZ Delphine (pouvoir à M. FORGET) et M. LE ROUX Franck (pouvoir à Mme DESCHAMPS-NICOLAS).

Absente : Mme LEFIEVRE Claire

A été nommé secrétaire : M. TRACOL

D20260831-05 – Aménagement du cimetière – Plan de financement et demande de subvention

Afin de rendre le cimetière plus accueillant, de faciliter l'accessibilité des PMR, de réduire les temps d'entretien et de faciliter les interventions tant pour les agents que pour les entreprises, il est proposé de réaliser des travaux d'aménagement des allées, des espaces « inter tombes » et de végétaliser l'ensemble du cimetière.

Actuellement l'ensemble des allées et des espaces « inter tombes » sont en revêtement de type « sable gris ».

Le projet d'aménagement proposé consiste à :

- **créer** des allées en béton et en pavés autobloquants engazonnés.
- **végétaliser** les espaces « inter tombes » avec des tapis de SEDUMS ou de l'engazonnement selon des lieux.
- **créer** des massifs de plantations dans les espaces « perdus »

A noter également qu'une attention est portée à la perméabilité de l'eau dans le sol.

Le coût de ces aménagements paysagers est de 98 092.32 € TTC soit 81 743.60 € HT et les travaux pourraient être réalisés par la société Le Pendu Paysage sur trois ans (2026-2027-2028) et financée de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260831-D20260831_05-DE

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe		
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			. Etat		
. Travaux	81 743.60 €	100%	. Région		
. Équipements et mobiliers			**. Département**	**16 348.60 €**	**20%**
			. Autres financeurs (précisez)		
			-		
			-		
			. Autofinancement	65 395.00 €	80%
TOTAL DES BESOINS	**81 743.60 €**	**100%**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**81 743.60 €**	**100%**

Après avoir entendu l'exposé et **délibéré**,

Le conseil municipal, **à la majorité** de ses membres présents et représentés (une abstention de M. Cadoret) décide :

- **D'approuver** l'aménagement paysager du cimetière présenté,
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès du conseil départemental (au titre du PST 2026) et signer tous documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Kévin FORGE